

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 MAI 2023

DELIBERATION N°2023.00201

33EME EDITION DE LA FETE DU LAIT A SAINT-HEAND - SUBVENTION AU COMITE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DES MONTS DU LYONNAIS

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 47

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 57

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,

RECU EN PREFECTURE

Le 24 mai 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230511-D2023002010

Date de mise en ligne : 24 mai 2023

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET,
M. Frédéric DURAND, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Marc JANDOT, M. Bernard LAGET, M. Patrick MICHAUD, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 MAI 2023

33EME EDITION DE LA FETE DU LAIT A SAINT-HEAND - SUBVENTION AU COMITE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DES MONTS DU LYONNAIS

Le Comité de développement des Monts du lyonnais sollicite Saint-Etienne Métropole pour financer la 33^{ème} édition de la fête du lait qui se tiendra le samedi et dimanche 09 et 10 septembre 2023 à Saint-Héand.

Le comité de développement agricole des Monts du Lyonnais a pour but de promouvoir le développement technique, économique et social du territoire. Il regroupe des exploitations agricoles de 43 communes dont 25 communes de Saint-Etienne Métropole.

Depuis bientôt 59 ans, la fête du lait est organisée par les agriculteurs de la Loire tous les deux ans, et se déplace sur le Département de la Loire. Elle met en avant la production laitière du Département auprès du grand public et comprend également une partie destinée aux professionnels avec un concours de vaches laitières. Cette année, près de 400 animaux sont attendus au concours départemental de vaches laitières. Cet événement permettra de montrer le dynamisme de l'élevage laitier et de l'agriculture sur le secteur des Monts du Lyonnais.

Cet événement participe également à la promotion du monde agricole auprès d'un public urbain, et donne la possibilité aux citoyens de rencontrer des éleveurs. L'accès à la manifestation est gratuit et ouvert à tout public.

Le programme prévisionnel pour l'édition 2023 est le suivant :

- concours départemental des races laitières : Prim' Holstein, Montbéliarde, Simmental et Brune des Alpes ;
- animation avec des chiens de troupeau ;
- exposition de vaches de races allaitantes : Charolaise, Limousine, ... ;
- exposition de matériels agricoles ;
- marché de producteurs fermiers ;
- ferme pédagogique ;
- soirée festive le samedi soir avec repas ;
- spectacle de magie le dimanche ;
- exposition de photos, réalisé par le club photo de la commune de Saint-Héand ;
- randonnées autour du site ;
- tour infernale, animée par le club d'escalade de la commune de Saint-Héand ;
- jeux en bois ;
- structures gonflables pour les enfants ;
- promenade en calèche sur le site de la manifestation.

Ainsi, cette manifestation participe à la promotion de la filière laitière qui est développée sur le territoire de Saint-Etienne Métropole et contribue également à donner une visibilité accrue au monde agricole. Elle s'inscrit donc dans les objectifs du Projet Alimentaire Territorial métropolitain. A ce titre, le montant de la participation envisagée par Saint-Etienne Métropole s'élève à 5 000 euros.

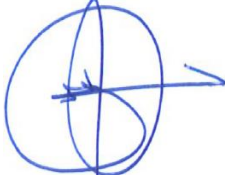
Le coût prévisionnel de cette édition 2023 de la fête du lait s'élève à 195 500 €. Saint-Etienne Métropole propose d'allouer une subvention d'un montant de 5 000 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve et autorise le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 € au Comité de Développement des Monts du Lyonnais pour l'organisation de l'édition 2023 de la fête du lait les 09 et 10 septembre 2023 à Saint-Héand ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention ci-jointe et toute pièce nécessaire à la résolution satisfaisante de cette affaire ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, destination PERIU, du budget Agriculture de l'exercice 2023.**

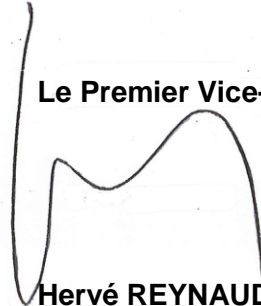
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD